

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
publique

Sous matière :
Délégation de service
public

**OBJET :
RAPPORT 2018
DE L'AUTORITE
DELEGANTE
SUR LE SERVICE
PUBLIC DE
RESTAURATION
MUNICIPALE
SCOLAIRE et
ALSHS – Période
2016/2017**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUIL. 2018

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni,
BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ
Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT
François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission consultative
des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 27 juin 2018 en Mairie de
Castelnaudary, sous la Présidence de Mme Jacqueline RATABOUIL, afin
d'étudier le compte rendu de la période septembre 2016 – aout 2017 de la
Délégation de Service Public de Restauration Scolaire et ALSHS présenté par
API RESTAURATION.

Au vu du **bilan d'activité 2016/2017** du concessionnaire (synthèse en annexe)
reçus par courriel le 10 janvier 2018, le service gestionnaire de la Ville a
constaté que :

- Les tarifs de prix de vente des repas sont conformes au contrat de
délégation de service public et aux ré indexations contractuelles,
- Le tableau de fréquentation du concessionnaire pour la période est de
72 953 repas livrés, le pointage de la Ville étant de 73 265 repas
consommés (+ 312 repas).
- Le chiffre d'affaire constaté par le service gestionnaire de la Ville s'élève
à 369 844.10 € HT et est inférieur à celui présenté par le
Concessionnaire qui est de 383 312 € HT, soit une différence de
13 467.90 €.

La majorité des précisions demandées l'année dernière par la commission CCSPL ont été intégrées (levée de l'ambiguïté fournisseurs nationaux / producteurs locaux, désignation d'un référent achat API, intégrations d'exemples de menus servis au restaurant scolaire et suppression des données redondantes dans la présentation des bilans repas).

Il est à noter que la Ville ne paye que les repas comptabilisés « consommés » (et non les repas livrés) ce qui peut expliquer en partie les différences de nombre de repas et de chiffre d'affaire.

A noter également la fréquentation pointée par API sur la dernière période qui a diminuée de 7 160 repas et le chiffre d'affaire qui baisse de 14 449 €, baisse due au transfert au 1/9/2016 de la crèche à la Communauté de Communes.

Le résultat augmente de 815 €.

Le coût global d'un repas pour le délégataire augmente de 0.24 € par rapport à la période précédente, sans incidence sur le coût contractuel des repas pour la Ville.

S'agissant des données non financières présentées dans ces rapports, aucun autre commentaire particulier n'est à noter.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acter le rapport présenté avec les principales constatations formulées par la Commission Consultative des Services Publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE des rapports présentés ainsi que les principales constatations formulées par la Commission Consultative des Services Publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 17 JUIL. 2018
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 JUIL. 2018
Par publication le : 17 JUIL. 2018
Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018
N° 011-211100763-20180709-2018-166-DE